



Les auxiliaires de justice : définition et contours

Actualité législative publié le **09/05/2023**, vu **1250 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Les auxiliaires de justice : définition et contours

Citation :

""Auxiliaire de justice", est l'expression qui désigne collectivement l'ensemble des professions qui concourent au fonctionnement du service public de la Justice. Cette qualité est reconnue notamment aux avocats, aux huissiers de justice [devenus commissaires de justice] et aux administrateurs judiciaires et aux mandataires liquidateurs."

Source et de plus :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/auxiliaire-de-justice.php>

DE PLUS :

<https://www.cours-appel.justice.fr/nancy/les-auxiliaires-de-justice-officiers-publics-et-ministeriels>

<https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/693823/auxiliaire-de-justice>

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38267-qui-sont-les-auxiliaires-de-justice>

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/profession-avocat-profession-prestigieuse-27647.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/profession-notariale-profession-importante-pour-27646.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/huissier-justice-desormais-commissaire-justice-27645.htm>

CONNEXE :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/officiers-publics-ministeriels-definition-delimitation-34088.htm>